DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE CANTON PIERRE DE BRESSE COMMUNE ST GERMAIN DU BOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Saint Germain du Bois

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route :

Vu la demande de la société LES DEMENAGEURS BRETONS- 13-15 avenue de Paris -71100 Chalon sur Saône, qui souhaite réserver une place de stationnement 5 Place du marché pour le compte de « MACARONS ET CREATIONS » en vue d'effectuer un déménagement.

ARRETE

ARTICLE 1 Le lundi 12 décembre 2022, la société LES DEMENAGEURS BRETONS est

autorisée à occuper une place de stationnement 5 place du marché pour effectuer

son déménagement.

ARTICLE 2 La circulation des piétons sur le trottoir ne devra pas être bouchée d'une

quelconque façon que ce soit.

ARTICLE 3: La signalisation nécessaire sera mise en place par la société et retirée par ses

soins en fin de déménagement.

ARTICLE 4: La Secrétaire Générale, la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui la

concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est adressée à la DRI

de St Germain du Bois.

Fait à Saint Germain du Bois, le 21 novembre 2022

Mis en ligne le :

2 5 NOV. 2022

Le Maire,

Mme Nadine ROBELIN

